

285 partis politiques agréés en France en 2013

La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques publiera les comptes des partis et groupements politiques français entre fin décembre et début janvier.



Entre fin décembre et début janvier, la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) sortira sa publication générale des comptes des partis et groupements politiques. On sait déjà que 285 partis sont agréés pour 2013 (contre 241 l'an passé), dont 56 éligibles à l'aide publique (contre 54 en 2012).

La parution annuelle de ce document au «Journal officiel» ne manque pas d'intérêt parce qu'elle permet aux citoyens de savoir quels sont les formations politiques susceptibles de financer

partis et candidats. On y trouve la présentation des nouveaux partis, la liste des partis agréés et la synthèse simplifiée des comptes pour chacun d'entre eux avec bilan et compte de résultats d'ensemble. Il faut savoir que la Commission peut délivrer des informations plus détaillées à tout citoyen qui réclamerait les comptes de ces partis par écrit (www.cnccfp.fr).

28 formations politiques en 1990, 285 agréées en 2013

La publication contient également diverses informations sur l'évolution des partis en France. Elle souligne par exemple la croissance constante de leur nombre au cours des vingt dernières années. On dénombrait 28 formations en 1990 contre 402 déclarées mais pas toutes agréées en 2012. La Commission consacre aussi quelques pages de réflexions sur son rôle et sur le contrôle des obligations comptables des partis politiques sachant que l'État dispose d'une manne de 76 millions d'euros par an pendant cinq ans (entre deux élections législatives). Cette enveloppe est réservée au financement de la vie politique et répartie entre tous les partis en fonction de leurs résultats aux législatives et du nombre de parlementaires qui leur sont rattachés. La gestion de cette manne est confiée au ministère de l'Intérieur. A titre d'exemples, selon les derniers chiffres connus, l'aide publique 2013 aura représenté environ 28 millions d'euros pour le PS, 20 millions pour l'UMP, 5,5 millions pour le FN, 4,5 millions pour Europe Écologie-Les Verts et 3,2 millions d'euros pour le PCF.

L'autre sujet important évoqué dans le texte concerne les implications de la nouvelle loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique. Désormais, il faut savoir que la loi fixe à 7500 euros par personne, par parti et par an le montant maximum d'un don et (ou) d'une cotisation à l'exception des contributions d'élus. Auparavant, on pouvait donner 7500 euros par an à autant de partis qu'on le souhaitait. Ce qui avait entraîné quelques dérives contraires à l'esprit du texte initial. Aussi, cette nouvelle loi n'est pas sans poser quelques questions. Réduira-t-elle, par exemple, le volume global des dons aux partis politiques en France? Ou quel sera son impact sur le nombre de donateurs et de micro-partis?

Source : *Lefigaro.fr*, E Galiero, 12/12/2013